

Genève, le 2 mai 2025

Procédure de consultation sur le programme d'allègement budgétaire 2027
Prise de position de la Fédération genevoise de coopération – FGC

La Fédération genevoise de coopération (FGC), représentant ses 61 organisations membres, se doit de répondre à la procédure de consultation sur le programme d'allègement budgétaire 2027.

Rappelons que la coopération de la Suisse jouit, tant sur le plan international que national d'une excellente réputation, basée sur une longue et stable pratique au service des populations les plus démunies. Dès ses débuts, la coopération suisse s'est fixée comme objectif la lutte contre la pauvreté, principe consacré dans la loi de 1976, et dont la mise en œuvre est confiée à la Direction pour la coopération au développement et au Secrétariat d'État à l'économie.

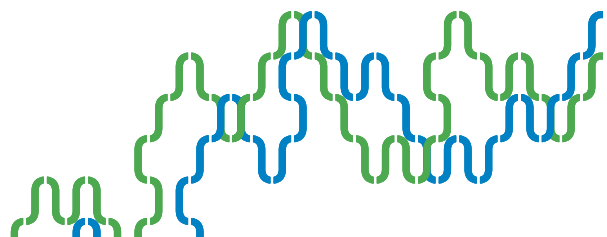
Dès le début, les organisations non gouvernementales helvétiques ont joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre des programmes de coopération dans les pays du Sud, tout en s'appuyant sur une opinion publique favorable. La population suisse se reconnaît dans les principes de solidarité portés par la coopération au développement. L'affaiblissement de la coopération internationale va à l'encontre de l'opinion de la majorité de la population suisse, qui se prononce en faveur d'une augmentation des dépenses pour la coopération internationale, comme le montre l'enquête menée par l'Université de Zürich en 2023.

Les coupes dans le budget de la coopération internationale sont massives et la FGC s'oppose fermement à de telles mesures dont les conséquences sur les bénéficiaires des programmes de coopération, y compris ceux des organisations non gouvernementales, seront dramatiques et irréversibles.

Sans la société civile, la Genève internationale perdrait une bonne partie de son âme. La FGC, qui en est une des actrices importantes, apporte son soutien inconditionnel au maintien à Genève du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La disparition de cette institution incontournable constituerait un autre dégât d'image majeur pour Genève et la Suisse, qui revendique un positionnement humanitaire et solidaire.

Enfin, dans un contexte où la désinformation est une menace pour les démocraties, la pression économique exercée sur les médias menace considérablement la liberté de la presse. Alors que l'information et la sensibilisation du public sur les enjeux globaux et internationaux est au cœur des missions de la FGC, nous tenons à nous positionner sur cet important objet.

Alors que les comptes consolidés de la Confédération affichent un excédent de 11,3 milliards de francs en 2024, le projet d'allègement budgétaire doit impérativement être reconsidéré.



La Fédération genevoise de coopération (FGC) : www.fgc.ch

- Regroupe 61 ONG de coopération au développement basées à Genève, travaillant dans le Sud en partenariat avec des institutions locales (associations, coopératives, centres de recherche privés ou gouvernementaux, ou encore syndicats).
- Est un partenaire des collectivités publiques (DDC, Canton et Ville de Genève, communes genevoises) qui la finance à hauteur de 13 millions de francs par an (dont 29 % de la DDC).
- Apporte un soutien financier à des projets de coopération au développement dans 36 pays (en 2023), principalement en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
- Exerce une mission d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la coopération au sein de la société genevoise (grand public, jeunes, etc.) et dans divers secteurs (notamment auprès des élus locaux).
- A une fonction de mobilisation de fonds publics du Canton et de la Ville de Genève et des communes genevoises pour le soutien aux projets de coopération au développement.
- Valorise l'engagement citoyen en soutenant ses organisations membres et par son fonctionnement basé sur l'engagement bénévole au sein de ses instances.
- Est un espace de débat et de réflexion sur les enjeux de politique de développement valorisant l'analyse et les compétences spécifiques issues du terrain.

Remarques introductives et d'ordre générale

Un examen approfondi des tâches, des subventions et des allègements fiscaux peut être tout à fait utile, surtout si ceux-ci ont des effets néfastes sur le climat ou l'environnement. Mais ni le rapport du groupe d'experts Gaillard ni le projet de consultation du Conseil fédéral ne donnent d'informations sur les conséquences réglementaires des mesures proposées. Cela donne l'impression d'un démantèlement fondamental de l'Etat au lieu d'une orientation stratégique de la politique financière suisse.

- ➔ C'est pourquoi la Fédération genevoise de coopération (FGC) rejette la proposition du Conseil fédéral concernant le paquet d'allègement budgétaire 27 dans sa forme actuelle.
- ➔ Nous demandons que le Conseil fédéral examine sérieusement les conséquences des coupes sur l'environnement, la société et l'économie et qu'il publie ce rapport d'examen avant d'adopter le message.
- ➔ Si l'on renonce à des mesures impliquant une modification de la loi, il faut absolument s'abstenir de viser des coupes supplémentaires dans les dépenses non liées. La Suisse doit investir dans un avenir durable et équitable sur le plan international et peut se le permettre.

Examiner les recettes supplémentaires

Le programme d'allègement budgétaire propose presque exclusivement des mesures de réduction des dépenses fédérales. Pour alléger le budget, il y aurait pourtant aussi diverses possibilités du côté des recettes.

- ➔ Dans le domaine de l'environnement et des transports, la FGC soutient pleinement les revendications de l'Alliance climatique concernant des recettes supplémentaires, des dépenses réduites et des dépenses supplémentaires par rapport à la proposition du Conseil fédéral. Globalement, les propositions de l'Alliance climatique conduisent à un allègement massif du budget fédéral ou à des recettes supplémentaires pouvant atteindre 6,6 milliards de CHF pour les années 2027-2028 (5'603,9 - 6'640,1 millions de CHF pour les années 2027-2028).

Les "allègements" du budget fédéral prévus par le Conseil fédéral pour les années 2027 et 2028, à hauteur de 2,7 et 3,6 milliards de francs, ne seraient pas nécessaires pour atteindre l'équilibre des comptes, voire des excédents, au cours de ces années si les mesures - douces - suivantes étaient prises du côté des recettes - pour ne citer que quelques exemples:

- Annuler la réduction des droits d'émission sur les transactions boursières et la suppression de l'impôt fédéral sur le capital
- Une suppression des exceptions au droit de timbre pour les primes d'assurance
- Une réduction de la déductibilité pour le pilier 3a (1,1 milliard de francs, selon les estimations), de la déduction des primes d'assurance (1 milliard de francs) et de la déduction pour pendulaires
- Le renforcement d'un point de pourcentage de la progression des impôts fédéraux des personnes morales (1,6 milliard de francs) et des personnes physiques (1,1 milliard de francs).

Prise en compte du taux d'endettement

D'un point de vue économique, la Confédération n'a aucune raison de faire des économies. Au contraire : l'endettement public extrêmement bas et en baisse de la Suisse permettra des investissements supplémentaires dans les années à venir. Selon une étude de Cédric Tille, professeur d'économie internationale au *Geneva Graduate Institute*, au moins 15 milliards de francs seront disponibles d'ici 2030 pour des dépenses supplémentaires et même 25 milliards d'ici 2050. Et ce, sans que le taux d'endettement extrêmement bas de la Suisse n'augmente.

L'étude révèle l'erreur fondamentale du Conseil fédéral dans sa manière de traiter la dette publique suisse. Le chiffre absolu en francs et en centimes n'est pas pertinent pour mesurer la "forme" de la Suisse en matière de politique financière. Ce qui compte, c'est le rapport entre la dette et le PIB. Et sur ce point, la Suisse est exceptionnellement bien placée, voire trop bien placée, même en comparaison internationale.

- ➔ La FGC soutient pleinement la réponse de l'Alliance pour le climat à la consultation.

Mesure 1.5.1 Gel des dépenses de la coopération internationale jusqu'en 2030

Proposition : Rejet

Motif : Dans le cadre du programme d'allègement budgétaire, le Conseil fédéral prévoit de geler les dépenses pour la coopération internationale au niveau de 2025. Cela entraînerait une réduction de 107 millions de francs (2027) et de 167 millions de francs (2028).

- ➔ La FGC s'y oppose, car la coopération internationale a déjà notamment dû financer l'aide à l'Ukraine à hauteur de 1,5 milliard de francs pour la période 2025-2028. Dans le contexte

actuel de polycrise, la coopération internationale renforce les relations bilatérales et crée des alliances durables. Elle joue un rôle important dans la prévention des conflits en réduisant les inégalités et en renforçant les institutions. A long terme, la coopération internationale est un investissement rentable qui contribue à la stabilité globale. Toute réduction supplémentaire remet en question l'engagement international de la Suisse.

Mesure 1.5.3 Transfert de la compétence concernant le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de Genève

Proposition : Rejet

La mesure 1.5.3 prévoit la suppression de la contribution financière du DFAE au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève, ce qui pourrait entraîner la fermeture du musée si celui-ci ne reçoit pas une éventuelle contribution via l'Office fédéral de la culture.

- ➔ La FGC s'oppose fermement à cette réduction. Le musée préserve l'héritage d'Henry Dunant tout en étant un ambassadeur important du droit international humanitaire. Sa collection unique et variée documente le travail humanitaire de la Croix-Rouge, son engagement pour la paix et les droits de l'homme et fait partie de notre ADN. La fermeture du musée aurait des conséquences négatives pour l'image de notre pays et pour la Genève internationale.

Mesure 1.5.22 Réduction des contributions volontaires aux organisations internationales autres que les organisations chargées de la coopération internationale

La contribution aux fonds multilatéraux pour l'environnement ne doit en aucun cas être réduite. La perte de réputation n'est pas un argument majeur. Il s'agit plutôt d'un signal. Si la Suisse réduit ses dépenses, il sera plus facile pour les autres pays de faire de même. Pourtant, ces programmes environnementaux remplissent des tâches importantes pour la préservation des bases de la vie et donc de la sécurité. Au cours des dix dernières années, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a permis à lui seul de réduire les émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 4,5 milliards de tonnes d'équivalent CO².

- ➔ La FGC propose de surseoir à la réduction de 5 millions de francs dans les fonds internationaux pour l'environnement.

Mesure 2.2 Suppression de la contribution aux services de la SSR destinés à l'étranger

L'abandon de la contribution à l'offre de la SSR destinée à l'étranger - dont fait partie la plateforme en ligne SWI swissinfo.ch, qui diffuse des nouvelles sur la Suisse en dix langues - menace non seulement la diversité des médias et la présence de la Suisse sur la scène internationale, mais constitue également un obstacle majeur à la diffusion d'informations scientifiques et journalistiques importantes sur les contextes internationaux.

En termes de contenu, Swissinfo se distingue des autres médias suisses en mettant l'accent sur des thèmes tels que la politique étrangère suisse, la démocratie et l'Etat de droit, la Genève

internationale, les entreprises multinationales, la science et la culture d'importance internationale.

Le mandat confié par la Confédération aux services de la SSR destinés l'étranger s'inscrit dans le cadre des efforts visant à préserver la présence de la Suisse au-delà de ses frontières. Ces efforts sont d'autant plus importants à l'ère des bulles de filtrage, des fausses informations qui vont en augmentant, de la désinformation ciblée et de la manipulation des médias. Une source fiable, soumise à des normes journalistiques élevées et à un contrôle de qualité permanent, est d'une grande valeur. Couper ou restreindre massivement le segment étranger du mandat de service public ne serait pas sans conséquences sur la perception extérieure et l'image de la Suisse. SWI swissinfo.ch, tout comme les autres offres de la SSR qui sont destinées à un public international, constituent des éléments essentiels pour l'entretien du *soft power suisse*.

- ➔ La FGC demande au Conseil fédéral de reconsidérer sa proposition et de maintenir la subvention fédérale à l'offre médiatique de la SSR pour l'étranger. Un journalisme de qualité, indépendant et accessible est un levier fondamental dans la lutte contre la désinformation et les *fake news*. Une réduction de l'offre médiatique suisse au niveau international affaiblirait la formation d'opinion éclairée des Suisses de l'étranger et menacerait la visibilité de la Suisse dans les débats mondiaux.

Mesure 2.11 Réduction de l'aide indirecte à la presse

Proposition : Rejet

La presse associative et la presse des fondations complètent la presse quotidienne et hebdomadaire d'actualité en traitant de manière approfondie et continue des thèmes qui intéressent particulièrement leurs membres ou leurs donateurs. Ses plus de 900 titres illustrent la diversité des thèmes et des opinions. Cela permet un discours au-delà des frontières linguistiques, car une partie de ces publications est publiée dans plusieurs langues nationales. Les publications des organisations à but non lucratif assument ainsi un rôle d'information important dans la démocratie suisse. L'aide indirecte à la presse pour la presse associative et des fondations permet d'encourager ce rôle.

Le Parlement a traité à plusieurs reprises de l'aide indirecte à la presse et a décidé de la reconduire, voire de l'augmenter. La dernière fois, c'était dans le cadre de l'initiative parlementaire Bulliard. Les deux chambres du Parlement ont approuvé la reconduction de l'aide indirecte à la presse associative et des fondations, le Conseil des Etats l'ayant même clairement fait par 29 voix contre 16.

La suppression de la contribution à la presse associative et des fondations entraînerait la disparition de la réduction de la distribution par la Poste (et éventuellement par d'autres prestataires). Aujourd'hui déjà, les éditeurs évaluent soigneusement quelles informations sont publiées via des canaux numériques et lesquelles sont publiées dans un nombre réduit de magazines ou de revues imprimés. Une augmentation drastique du prix de la presse écrite due à la suppression de la réduction accordée aux livreurs aurait donc des répercussions directes sur l'offre et entraînerait une coupe claire. Dans ce cas, la Poste, propriété de la Confédération, générerait plutôt moins de chiffre d'affaires que plus dans ce segment de clientèle.

Mesure 2.36 Modification de la loi sur les subventions

L'adaptation de la loi à l'art. 7, al. 2, est rejetée dans sa forme actuelle.

Justification : L'interprétation actuelle de la loi sur les subventions a effectivement conduit à la définition de plafonds d'aide fixes inutiles dans différentes ordonnances d'application.

➔ La FGC s'oppose donc à ce que des plafonds soient déjà définis dans la loi.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de ce processus de consultation et vous adressons l'expression de nos salutations distinguées.



Catherine Schümperli Younossian
Secrétaire générale



Dominique Rossier
Présidente